ADRESSE

DU

CONSEIL-GÉNÉRAL-PERMANENT

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 12 Août 1792, l'an 4e. de la Liberté;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Vous avez annoncé à tous les Citoyens de l'Empire Français, que le Chef du Pouvoir exécutif étoit proe viſoirement ſuſpendu.—Nous ſommes à notre poſte- pour faire exécuter avec ſoumiſſion les ordres de la

Pétition. N°. 81.

Case FRC 5776

M+W 10569

628

Nation, exprimés par ſes Repréſentans.—Nous mourrons, s'il le faut, martyrs de la Liberté & de l'Égalité.—Nos ſermens ſont à la Nation & à la Loi; notre confiance eſt en vous; & notre eſpoir eſt dans le reſpect dû aux Droits ſacrés de l'homme, dans la volonté du Peuple & dans ſa force.

Les Adminiſtrateurs compoſant le Conſeil-général du Département de la Nièvre. *Suivent les ſignatures.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO